

 Lundi 5 octobre 2020

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**LE GROUPEMENT HOSPITALIER PORTES DE PROVENCE ET LE FIPHFP S’ENGAGENT POUR L’EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

*Ce jeudi 8 octobre 2020, le Groupement Hospitalier Portes de Provence signera officiellement la convention avec le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), en présence de Michel COHEN, directeur du GHPP Montélimar, Hélène Berenguier et Guillaume Bonneville, respectivement Directrice adjointe et Directeur territorial au Handicap Auvergne-Rhône-Alpes du FIPHFP*.

Le Groupement Hospitalier Portes de Provence s’est engagé depuis plusieurs années dans une politique d’accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le 1er janvier 2016, il a été l’un des premiers établissements publics de santé à conventionner avec le FIPHFP. Dans le cadre de cette première convention, prorogée d’une année, 415 144 € avaient été accordés par le FIPHFP. Au bout de ces quatre années de conventionnement, 75,7 % des crédits ont été utilisés par le groupement hospitalier (soit 314 314,37 €) et la grande majorité des objectifs, prévus dans les fiches actions, atteints.

Après 4 années de convention et les progrès réalisés grâce à la dynamique engendrée, le GHPP souhaite renforcer la politique mise en place.

Le groupement hospitalier ne peut que se féliciter de la mobilisation de l’ensemble des parties prenantes. Une mobilisation qui conduit, au quotidien, à la réussite des actions engagées :

* Recrutement d’apprentis en situation de handicap
* Actions liées au maintien dans l’emploi de personnes en situation d’inaptitude temporaire ou définitive
* Aménagements des postes de travail
* Actions de sensibilisation auprès du personnel.

Le GHPP s’est doté d’une référente handicap et de deux relais handicap cadre : l’un attaché à la DRH qui accompagne les agents dans leurs démarches administratives et le suivi des situations de travail, et deux autres, cadres dans des services de l’hôpital.

La référente DRH a pu monter en compétence dans le cadre du GHT mais aussi grâce à une formation à l’EHESP sur l’accompagnement des personnes en situation de handicap au travail.

Le comité de suivi de la convention ainsi que la commission de prévention des situations d’inaptitude jouent également un rôle important dans la conduite de la politique du handicap et du maintien dans l’emploi. La direction s’est entourée de compétences diverses : représentants du personnels, ergonome, service de santé au travail, responsable formation. Elle a également constitué une nouvelle commission de suivi des arrêts de travail longs, pour mener une veille renforcée sur les situations de santé des agents.

Sur le volet de la communication, force est de constater que les agents sont de plus en plus nombreux à se mobiliser, chaque année, sur les activités proposées dans le cadre de la Semaine européenne pour l’emploi des personnes en situation de handicap. La communication auprès des agents a également permis à plusieurs d’entre eux de se faire reconnaître travailleur handicapé.

Le GHPP souhaite continuer dans cette voie et espère pouvoir répondre à de nouveaux objectifs comme celui de s’ouvrir aux handicaps psychiques et cognitifs, par le biais notamment de l’organisation d’une conférence avec un philosophe autiste Asperger en 2020.

**Ainsi, cette nouvelle convention s’articule autour de 4 axes :**

* Gouvernance et organisation
* Recrutement
* Maintien dans l’emploi
* Communication et sensibilisation

Pour un montant total d’aide affiché à 387 670,91 € sur la durée de la convention ; le GHPP s’engageant à autofinancer une partie des actions envisagées notamment sur les volets du recrutement et du maintien dans l’emploi, pour un montant de 453 377.50 €.

Ce projet de convention a reçu la validation du comité local du FIPFHP le 25 juin 2020 à l’unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Le FIPHFP, au service des employeurs publics**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux…). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d’emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôt

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Contacts Presse :**

Groupement hospitalier portes de Provence - Montélimar

DRH / DAM | Service Handicap

flore.goddet-charpentier@gh-portesdeprovence.fr| 04 75 53 41 28

**FIPHFP**

Samy CHERIFIA |TBWA\Corporate

Samy.cherifia@tbwa-corporate.com |06 30 69 50 16